

# LA TRANSVERSALE DES FOUS

## REGLEMENT

### Présentation

« La Transversale des Fous » est une manifestation sportive organisée le

**Samedi 16 décembre 2023 à 18h00**

sur les communes de Sort en Chalosse, Garrey et Hinx, départ et arrivée salle polyvalente  
à Sort en Chalosse

La Transversale des Fous est un évènement comprenant deux courses à pied, inscrites au  
calendrier de la F.F.A., et une marche de 7 km non chronométrée

Courses adultes : 7 km et 14 km

La marche et les deux épreuves de courses à pied hors stade sont ouvertes à toutes et  
tous

**Information :** [www.lesfouslessortoises.org](http://www.lesfouslessortoises.org)  
**Contact :** [contact.lesfouslessortoises@gmail.com](mailto:contact.lesfouslessortoises@gmail.com)

### **Article 1 : Organismes**

L'association Les Fous'Les Sortoises de courses hors stade organise la course pédestre et marche « La transversale des Fous ».

### **Article 2 : Conditions de participation**

Epreuve ouverte à tous les individuels âgés de 16 ans et plus.

Tout participant devra justifier pour les deux courses :

- Pour les licenciés FFA : la photocopie obligatoire de la licence à joindre au bulletin d'inscription. Aucune autre licence n'est valable.
- Pour les non licenciés : fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (de moins d'un an) ou photocopie à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription. Les mineurs devront en plus justifier d'une autorisation parentale.
- Chaque coureur et marcheur devra courir avec une lampe frontale (course nocturne)

### **Article 3 : Assurances**

L'organisateur est assuré pour la responsabilité civile chez MMA 497 boulevard St Vincent de Paul 40990 Saint-Paul-Lès-Dax

Les licenciés sportifs bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Les non licenciés doivent s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'éventuel accident, si l'athlète n'a pas respecté les règles d'inscription et de circulation.

### **Article 4 : Inscriptions**

nombre max de places pour les coureurs : 300

Par internet, sur le site <https://pb-organisation.com/> pour les seuls coureurs

Pour le 14 km :14 € - Pour le 7 km : 7€,

Le jour de la course de 16h à 18h

Pour le 14 km : 17€ - Pour le 7 km : 10 €,

Pour la marche : 5€, inscription sur place le jour même

### **Article 5 : Dossards et puces**

Chaque coureur inscrit pourra retirer son dossard, sa puce électronique et un lot (dans la mesure des stocks disponibles):

- Le samedi 17 décembre 2022 à partir de 16h00

Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies.

Les marcheurs n'ont pas de dossards, ni de lots

### **Article 7 : Horaires**

Le départ de la course (parcours 7 et 14 km) est fixé à 18h00, la marche à 17h45  
L'arrivée de la course est prévue à 19h00 (dernier coureur du 7 km) et 20h00 (dernier coureur du 14 km)

### **Article 8 : Ravitaillement**

Pour la marche et course de 7 km : 1 point de ravitaillement avec eau + boissons sucrées à mi-parcours + 1 ravitaillement à l'arrivée

Pour la course de 14 km : 2 points de ravitaillement avec eau + boissons sucrées + 1 ravitaillement à l'arrivée

### **Article 9 : Remises des prix**

Des bons d'achat, des lots divers et gastronomiques avec tirage au sort, des récompenses et des coupes seront remis aux 3 premiers masculin et féminin du scratch pour les seuls coureurs.

### **Article 10 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'alerte météo orange ou rouge, ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement. Le report d'inscription sera proposé pour l'année suivante.

### **Article 11 : Droit à l'image**

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires.

### **Article 12 : Service médical / Sécurité**

L'organisation disposera d'une assistance médicale, sur le parcours et à l'arrivée. Des serre-fils fermeront le parcours derrière les derniers coureurs.

Des signaleurs seront disposés régulièrement sur le parcours, en liaison avec un responsable sécurité.

### **Article 13 : Disposition COVID**

Aucune disposition n'est à prendre cette année

### **Article 14: Acceptation du règlement**

La participation à « la transversale des Fous » implique l'acceptation du présent règlement